



## A retenir

### BLACK-ROT

Surveillez les prévisions car des contaminations sont possibles en cas de pluies : les grappes sont encore dans leur phase de sensibilité.

### MILDIU

En l'absence de pluie, les contaminations ne concernent que les parcelles avec des symptômes sur feuilles et en cas d'humidité matinale.

### OÏDIUM

Maintenir la surveillance des parcelles vigoureuses ou avec un historique.

### VERS DE LA GRAPPE

2<sup>ème</sup> vol en cours.

*Annexe : Note nationale Ambrosies*

### Liens vers des documents disponibles au téléchargement :

- [Liste des produits de biocontrôle](#)
- [Lien vers l'arrêté régional Flavescence dorée](#)

## METEO

### • Retour sur la semaine écoulée

La semaine du 29 juin au 5 juillet a été calme et quasiment sèche (cumul autour de 1mm).

### • Prévision pour la période du 8 au 14 juillet

La semaine s'annonce estivale.

	Mer 8	Jeu 9	Vend 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13	Mar 14
Températures	12-32	15-33	16-30	16-31	17-32	18-32	16-32
Tendances							

## STADES PHENOLOGIQUES

**Vignoble de Marcillac:** Le stade moyen observé est « grain de 5-6mm ». La fermeture de la grappe est imminente. Les stades sont hétérogènes au sein d'une même parcelle.

**Vignobles d'Estaing et de Millau :** le stade moyen est « Fermeture de la grappe ».

**Vignoble d'Entraygues :** les grappes sont entre « grains de pois' et « fermeture de la grappe ».



Directeur de publication :

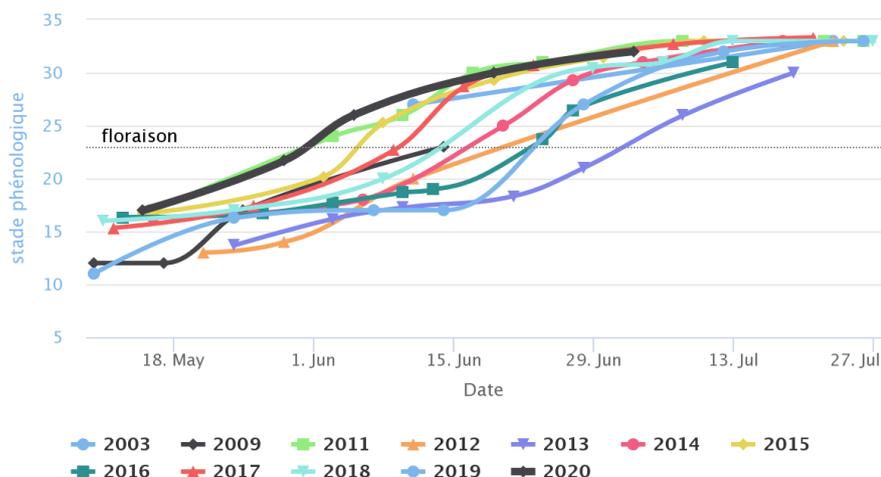
Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicolor cave de  
Valady

## Evolution de la phénologie AV

du 2020-05-01 au 2020-07-07



## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

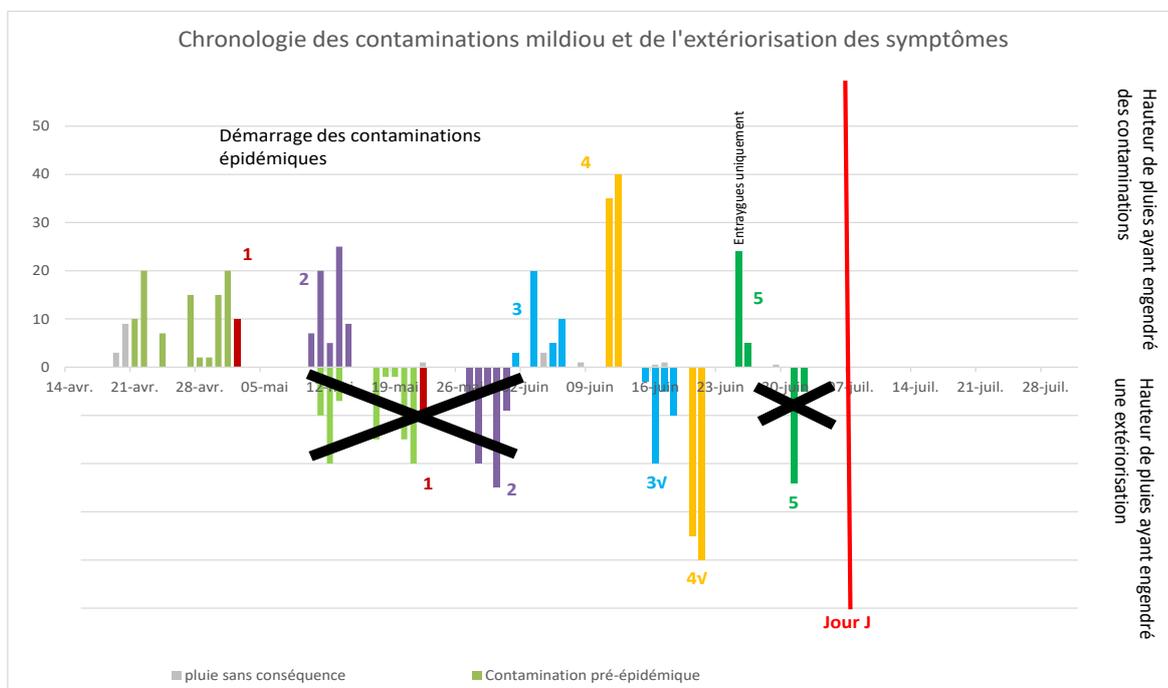
### • Situation au vignoble

**Vignoble de Marcillac** : Sur le témoin non traité de Bruéjols, les premières baies atteintes sont recensées. Ailleurs (témoin et vignoble), aucun nouveau symptôme n'est observé.

**A Entraygues**, les symptômes présents ne progressent pas. Ils semblent sécher.

**Sur les autres vignobles**, aucun symptôme n'est signalé.

### • Données de la modélisation



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le département de l'Aveyron et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes

✓ Potentiel Système – IFV : J = 6 juillet

**Situation de J-7 à J :** La pression exercée par le mildiou est, à ce jour, forte sur les secteurs de Marcillac et Entraygues, moyenne sur les secteurs de Balsac et Valady et faible sur le secteur de Compeyre. En quasi absence de pluie, aucune contamination épidémique n'a pu être modélisée. Les taches issues des contaminations épidémiques des 25-26 juin devraient être visibles.

**Simulation de J à J+10 :** Avec les conditions globalement sèches annoncées, la pression exercée par le mildiou devrait poursuivre sa baisse sur toute la zone. Elle devrait rester forte sur le secteur d'Entraygues mais devenir faible sur les autres secteurs (Balsac, Compeyre, Marcillac, Valady).

Sur les secteurs d'Entraygues et Marcillac, les seuils pour la modélisation de contaminations épidémiques restent à 3 mm alors que sur les secteurs de Balsac, Compeyre et Valady seuls 25 mm en une fois engendrent la modélisation de contaminations épidémiques.

Aucune sortie de tache issue de contamination épidémique n'est à attendre.

**Évaluation du risque :** Les sorties attendues, notamment à Entraygues, n'ont pas eu lieu ou ont été très faibles.

De nouvelles contaminations sont possibles dès 3mm sur Marcillac et Entraygues. Surveillez les prévisions météo afin d'anticiper tout risque d'orage.

Sur les parcelles touchées, le risque de repiquages existe à la faveur de rosées ou de brouillards matinaux.

## OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

### • Situation au vignoble

L'oïdium a progressé de manière significative sur le témoin non traité sensible de Valady. Mais, sur le réseau d'observation du vignoble de Marcillac, l'oïdium semble absent.

Ailleurs, aucun signalement d'oïdium.

**Évaluation du risque :** Sur parcelle saine, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe. Une fois ce stade atteint, la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la véraison afin de limiter la propagation du champignon.

*Techniques alternatives :* L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

## BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

### • Situation au vignoble

Le black-rot a progressé suite aux pluies des 11-12 juin. De nouveaux symptômes sur feuilles et sur baies sont recensés sur les témoins non traités de Marcillac et Valady. Sur le vignoble, la situation est stable.

Ailleurs, aucun symptôme n'est signalé.

**Évaluation du risque :** Soyez vigilants car les grappes sont toujours dans une phase de sensibilité qui perdure jusqu'à la fermeture de la grappe.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

### • Situation au vignoble

Les captures sont faibles.

### • Données de la modélisation (LOB – IFV)

Le deuxième vol est en cours et le dépôt des pontes est modélisé.

**Évaluation du risque** : 2<sup>ème</sup> vol en cours. Surveillez les pièges ainsi que le dépôt des pontes.

Les stratégies de gestion reposent sur la détection des stades clés de la G2, à savoir, le dépôt des pontes et l'apparition du stade tête noire (5-7j après la ponte).

*Techniques alternatives : lutte par confusion sexuelle*

## CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

### • Situation au vignoble

Sur le vignoble de Marcillac, les adultes sont présents mais les populations larvaires restent faibles. De rares symptômes de grillures sont visibles.

Sur les autres vignobles aveyronnais, cette problématique n'est pas signalée.

**Évaluation du risque** : Surveillez les niveaux de populations.

*Seuil indicatif de risque : 100 larves pour 100 feuilles*

*Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.*

## FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

### • Situation au vignoble

Des larves de stade L4 sont observées.

**Évaluation du risque** : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

<b>T1</b>	<b>du 12 au 22 juin</b>	<b>Terminé</b>
<b>T2</b>	<b>en conventionnel</b> : 15 jours après le T1 (27 juin au 7 juillet) <b>en AB</b> : 10 jours après le T1 (22 juin au 2 juillet)	<b>Terminé</b> <b>Terminé</b>
<b>T3</b>	<b>en conventionnel</b> : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque (dates à préciser ultérieurement) <b>en AB</b> : 10j après le T2, selon analyse de risque (2 au 12 juillet)	A définir <b>En cours</b>

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2019 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

## AUTRES OBSERVATIONS

Des symptômes d'**esca** : sont visibles sur le vignoble de Marcillac

**Acariens jaunes** : sur les parcelles atteintes l'année dernière, la surveillance se poursuit. Actuellement, la pousse active de la vigne dilue la population dans le feuillage.

Nos amis, les **syrrhes** et les **typhlodromes** sont toujours présents dans les vignes.

**Prochain BSV mardi 21 juillet 2020**

### REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

# Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France

Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao

Note actualisée en juillet 2019

### Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

---

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMP / J.Dao

### Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées.



Fig.4. Ambrosie trifide  
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail.

<sup>2</sup> La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre\\_observatoire\\_016\\_oct2013.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf)

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

## Méthodes adaptées aux petites populations

### - Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

### **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

#### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

#### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

[http://www.terresinovia.fr/ambroisie\\_trifide/](http://www.terresinovia.fr/ambroisie_trifide/)

**Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)